

FICHE ACTION du « SECTEUR ALIA » MISE A L' ABRI DE FEMMES, AVEC OU SANS ENFANTS

CONTACT

-Catherine MARMET directrice adjointe ; catherine.marmet@addsea.fr ; 06 28 56 71 20 pour Besançon,
-Séverine GUYON, Chef de Service ; sguyon.phladdsea@yahoo.fr ; 06.46.76.17.10 pour le Haut Doubs,

MISSION

- Accueil et hébergement en extrême urgence, 24h/24H, de femmes avec ou sans enfant, victime de violences en particulier conjugales (CHRS Etat) ;
- Mise à l'abri de femmes isolées avec enfants en priorité de moins de 3 ans et/ou enceintes, hébergement concourant à la protection de l'enfance (ASE Conseil Départemental).

OBJECTIFS

- Accueillir en urgence et en toute sécurité des femmes isolées avec ou sans enfants, notamment victimes de violences,
- Mettre en œuvre un accompagnement social permettant aux personnes, avec le réseau des partenaires, de lever les freins à leur accès à un logement durable ou une solution transitoire adaptée,
- Assurer un soutien leur permettant de continuer à exercer leur responsabilité parentale et concourir à la protection de l'enfance.

PUBLICS

Femmes avec enfants ou sans enfants, victimes de violences conjugales et/ou familiales,
Femmes isolées avec enfants, en priorité de moins de 3 ans et/ou enceintes.

PROCEDURE

La demande est faite directement auprès du Secteur par : les personnes concernées, le 115, le Commissariat de Police, la Gendarmerie, Solidarité Femmes, SOLEA, le Conseil Départemental, les CCAS et les hôpitaux.
Pour l'extrême urgence, la nuit, le week-end et jours fériés, l'accueil est assuré en lien avec une astreinte. Le Conseil Départemental, l'Etat et le SIAO sont informés de suite. Les personnes sont hébergées pour l'extrême urgence sur des contrats d'une semaine renouvelable et pour le reste de la Mise à l'abri pour une durée de 3 mois

PRESTATIONS

- ✓ Accueil et hébergement dans des logements équipés,
- ✓ Soutien psychologique et socio- éducatif,
- ✓ Mise en lien avec les partenaires compétents selon les priorités : Conseil Départemental, Solidarité Femmes, Avocats, Police ; Gendarmerie ; Hôpitaux, etc...
- ✓ Accompagnement social, budgétaire et logement,
- ✓ Accès à une solution logement ou hébergement.

CHIFFRES

En 2015, le PHL a accueilli 73 ménages, c'est-à-dire 178 personnes dont 102 enfants (dont 31 de moins de 3 ans). La durée moyenne de séjour reste correcte, comprises les personnes ayant des problèmes de titre de séjour.

MOYENS

Extrême urgence CHRS: Accueil 24h/24 ; 3 places sur Besançon ; 3 places sur Pontarlier et 3 places sur Morteau (logements équipés).
Dès les travaux d'humanisation du CHRS le Roseau terminés, début 2016, cet accueil sera renforcé avec une halte de nuit, de weekend et de jours fériés.
Mise à l'Abri : 30 places sur Besançon et 6 places sur Pontarlier. Accueil rapide en lien avec le prescripteur, parfois le jour même.

CADRE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET CONVENTIONNEL

- .PDALHPD 2012-2016 (PDAHI intégré), « Un chez soi, un chez nous dans le Doubs »,
- .Plan de Prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes,
- .Convention relative à l'hébergement des femmes victimes de violences en particulier conjugales » signée avec le SIAO GCS 25 le 13 mai 2014,
- .Convention signée avec le Département du Doubs nommée « Association concourant à la protection de l'enfance, convention triennale 2013-2015 relative au fonctionnement du service Pôle hébergement logement- ADDSEA pour l'action « Mise à l'abri de femmes seules avec enfants ».

ASSOCIATION PORTEUSE

ADDSEA SECTEUR ALIA
4 rue Bertrand Russell -25000 BESANCON
N° urgence : 06 86 67 63 00
SIREN : 775 571 326 00484 APE : 8899A
Présidente : Nicole PICART
Directeur général : Sylvain DONNET
Directeur du Secteur : Thierry GUYON
Siège social : 5 rue Albert Thomas à Besançon
siege@addsea.fr Tél : 03 81 82 25 49